

Suivi des travaux du Comité Économique et Social

Éléments de réponses apportés par le Comité de suivi des travaux du CES
de la Commission démocratie locale
sur le rapport du Comité économique et social 2002 /2003 (présenté le 28 janvier 2003)

"la démocratie locale à Saint-Brieuc"

en séance plénière du Conseil municipal le 15 janvier 2004

Rapporteur : Anne-Lise GUEVELLOU, Conseillère municipale

Suite au rapport 2002/2003 du Comité Économique et Social sur la démocratie locale, le comité de suivi en charge de cette responsabilité a réfléchi aux réponses qui pouvaient être apportées à ses membres.

➤ Le CESM propose de **développer l'outil Internet** pour qu'il soit plus interactif et réactif :

Monsieur Bruno SEGALOTTI, journaliste Internet de la Ville, assure désormais le rédactionnel de ce site. L'objectif est de retrouver sur le site l'activité municipale : on y donne les principales informations et on renvoie aux sites spécifiques selon les sujets.

Notons au passage que le site internet est complémentaire du Griffon. La présentation, le contenu ne se présentent pas sous la même forme.

➤ Le CESM proposait pour plus de proximité, d'orienter l'expression des **groupes politiques** sur les grands projets porteurs du devenir de Saint-Brieuc :

Il est apparu important au groupe de travail de conserver la libre expression telle qu'elle se présente aujourd'hui dans le Griffon. Mais un élargissement pourrait être proposé se traduisant par une page supplémentaire où chaque groupe pourrait exprimer son opinion sur un sujet précis qui touche à la vie des briochins précisément.

Cela nécessite que chaque groupe ait les informations nécessaires pour émettre son avis.

Les briochins pourraient à leur tour répondre et une synthèse de leurs réponses ferait ensuite l'objet d'une communication.

➤ Le CESM propose de **donner aux briochins la possibilité d'une expression directe sur les grands projets municipaux** :

Le projet d'aménagement du Champ de Mars fera vraisemblablement l'objet d'une présentation à la population. Il semble important au groupe de travail de donner la parole aux citoyens, de les écouter et de leur donner ensuite un retour sur ce qui a été dit et proposé.

➤ Le CESM préconise de **favoriser la convivialité entre les habitants et l'amélioration du cadre de vie** :

A ce titre, les conseils de proximité qui ont été créés vont, à notre sens, permettre :

- d'améliorer l'information des habitants sur la vie de la ville et de leur quartier;
- de s'exprimer sur les projets ville et quartiers ;
- de réfléchir sur des projets touchant leur secteur ;
- de trouver un mode de communication avec les habitants pour le suivi des travaux.

➤ **Pour développer davantage la citoyenneté**, le CESM conseillait de **favoriser l'intergénération et la formation des citoyens** :

Il faut effectivement rechercher les modes d'expression pour encourager les habitants à participer à la vie de leur quartier.

Le forum des associations pourrait être un lieu où le débat associatif serait favorisé par l'organisation de tables rondes.

Un partenariat avec la DDJS pourrait être monté afin d'aider à la diffusion des programmes de formation des bénévoles.

Nous tenons toutefois à préciser que le milieu associatif n'inclut pas tous les citoyens. Par conséquent nous devons réfléchir à des modes d'expression pour encourager à plus de citoyenneté.

➤ Le CESM indique dans son rapport l'importance de **donner une information sur le fonctionnement des services publics et permettre une éducation à l'environnement** :

Nous soulignons qu'un comité consultatif des services publics locaux a été créé en conseil municipal du 20 mai 2003.

Une réflexion serait à mener pour trouver des modalités de communication des travaux des différentes commissions extra-municipales.

➤ Le CESM indique le **besoin de fédérer les associations culturelles dans les mêmes dispositions que l'Office du Sport** :

Cette proposition intéressante a retenu notre attention mais nous émettons des réserves sur la possibilité notamment juridique de mettre en place ce type d'office culturel.

Nous retenons éventuellement 3 pistes :

- un plan d'occupation des salles

- un calendrier des manifestations

- un regroupement des associations par secteur autour d'un projet. C'est ainsi que sont nées des manifestations importantes sur Saint-Brieuc.

➤ Le dernier point retenu : **l'élection au suffrage universel de la CABRI** afin de réduire le déficit en terme d'image, de rôle et de fonctionnement de la CABRI :

Cette demande passe par une intervention du Maire auprès des parlementaires. Mais il faut savoir que le projet de la décentralisation II ne prévoit pas cette disposition.

Ce travail d'élus de la commission démocratie locale devrait dans les mois qui viennent être mené pour le rapport "les jeunes dans la ville" et "Saint-Brieuc et sa côte".

Il nous semble important de pouvoir indiquer aux membres du CESM notre vision des choses sur leur rapport et de leur rapporter ce qui est fait ou non avec les explications nécessaires.
